



Les experts juridiques de l'aviation face à de nouveaux défis opérationnels et technologiques

Publication immédiate

Montréal, le 11 septembre 2018 – La semaine dernière, le Comité juridique de l'OACI, présidé par le Français Terry Olson, a conclu sa 37^e session au siège de l'OACI au cours de laquelle un éventail de problèmes émergents auxquels le transport aérien international fait face ont été examinés. La session a été ouverte par M. Olumuyiwa Benard Aliu, Président du Conseil, et Mme Fang Liu, Secrétaire générale de l'OACI.

Dans son mot de bienvenue, M. Aliu a mis l'accent sur la manière dont « l'OACI, depuis sa création, s'est appuyée sur les conseils, les études, et les recommandations du Comité juridique pour ses activités et l'atteinte de ses objectifs dans le cadre de la Convention de l'aviation civile internationale qui est la Constitution de l'Organisation ».

Le Président du Conseil a aussi souligné le rôle clé joué par le Comité dans l'adoption de 24 instruments de droit aérien international dont certains, en particulier ceux relatifs à la sûreté de l'aviation internationale, font désormais partie des codifications les plus largement reconnues du droit international.

Les technologies modernes et le droit aérien international sont les principaux thèmes qui ont constitué la trame de fond des délibérations de la session. C'est pourquoi le Comité a décidé de créer un groupe de travail chargé d'examiner les questions liées aux opérations des systèmes d'aéronef sans pilote et leur intégration dans l'aviation civile, afin d'identifier de possibles solutions dans le cadre des travaux en cours de l'Organisation. Il a également accepté d'examiner les nouveaux défis posés par les vols suborbitaux et les opérations en haute altitude, les opérations dans la stratosphère, et ceux liés aux cybermenaces.

Le Comité a aussi recommandé la publication d'un manuel sur les aspects juridiques des passagers indisciplinés et perturbateurs afin de prendre en compte les changements résultant du Protocole de Montréal de 2014 (modifiant la Convention de Tokyo de 1963), ainsi que le récapitulatif des dispositions de l'OACI sur les conflits d'intérêts en aviation civile. De nouvelles plateformes électroniques d'immatriculation des aéronefs et de fourniture de données pertinentes sur l'immatriculation, la propriété, et le contrôle des aéronefs ont aussi été envisagées.

Le Comité juridique de l'OACI a été mis en place par la session inaugurale de l'Assemblée de l'OACI en 1947. Il s'agit d'un comité permanent de l'Organisation qui est ouvert à tous les États membres.

La 37^e session du Comité juridique de l'OACI a réuni 168 délégués, représentant 70 États et huit organisations internationales, et élu sa nouvelle Présidente et ses Vice-présidents, en portant à sa tête pour la première fois une femme, Mme Siew Huay Tan de Singapour.



Image du haut : M. Olumuyiwa Benard Aliu, Président du Conseil de l'OACI, ouvre la 37^e session du Comité juridique de l'OACI au moment où l'Organisation commence à s'attaquer à certains grands problèmes émergents de l'aviation civile internationale. La réunion s'est tenue au siège de l'OACI et a réuni 168 délégués représentant 70 États et huit organisations internationales. À cette occasion, le Comité a élu ses nouveaux Vice-présidents et sa nouvelle Présidente en la personne de Mme Siew Huay Tan de Singapour qui devient ainsi la première femme portée à la tête du Comité.

Image du bas : Le Comité juridique de l'OACI a été créé en 1947 par la session inaugurale de l'Assemblée de l'OACI. Il s'agit d'un comité permanent de l'Organisation où tous les États membres peuvent se faire représenter. La 37^e session du Comité a réuni 168 délégués représentant 70 États et huit organisations internationales, et élu sa nouvelle Présidente et ses Vice-présidents, en portant à sa tête pour la première fois une femme, Mme Siew Huay Tan de Singapour.

Ressources pour les rédacteurs

À propos de l'OACI

Institution spécialisée des Nations Unies, l'OACI a été créée en 1944 pour promouvoir le développement sûr et ordonné de l'aviation civile internationale dans le monde. Elle établit les normes et les règles nécessaires à la sécurité, à la sûreté, à l'efficacité et à la capacité de l'aviation ainsi qu'à la protection de l'environnement en aviation, parmi ses nombreuses autres priorités. Elle est en outre l'instrument de la coopération entre ses 192 États membres dans tous les domaines de l'aviation civile.

[Direction des affaires juridiques et des relations extérieures de l'OACI](#)
[Initiative « Aucun pays laissé de côté » de l'OACI](#)

Pour de plus amples informations, contacter :

Anthony Philbin

Chef, Communications

aphilbin@icao.int

+1 514-954-8220

+1 438-402-8886 (mobile)

Twitter : [@ICAO](https://twitter.com/ICAO)

William Raillant-Clark

Administrateur des communications

wraillantclark@icao.int

+1 514-954-6705

+1 514-409-0705 (mobile)

Twitter : [@wraillantclark](https://twitter.com/wraillantclark)

LinkedIn : [linkedin.com/in/raillantclark/](https://www.linkedin.com/in/raillantclark/)